

PATRONAGE LAÏQUE et CHEMINOTS d'AURAY

Complexe sportif Le Verger , 18 rue du verger 56400 AURAY



Stade du Bel-Air à AURAY

DIMANCHE 7 JUIN 2026

26 ème **BRIC à BRAC**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Tarif : **15 €** l'emplacement indivisible de 5m x 5m (**Sans table**) + voiture.

10 € l'emplacement pour les adhérents du club.

NOMBRE D'EMPLACEMENTS (en extérieur) : TOTAL :€

Bulletin à déposer ou à adresser au PLCA Basket : Complexe sportif le

Verger, 18 rue du Verger 56400 AURAY - Contact : **06 04 06 72 97**

Règlement intérieur

Par civisme, il sera demandé aux exposants de ne pas laisser sur le site tous déchets ou invendus à l'issue de la manifestation.

L'organisateur du bric-à-brac se réserve le choix des emplacements. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué.

Tout emplacement réservé et resté libre après **09h00** sera ré-attribué sans remboursement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, vol ou autres préjudices aux dépens des exposants.

L'accueil des exposants s'effectuera de **06h30 à 09h00**. A partir de 09h00 aucun véhicule ne devra circuler sur le site.

EN CAS DE FORTE CHALEUR (comme les deux dernières années), les exposants seront autorisés à quitter le site à compter de **16H00**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'exposant est avisé qu'il ne peut participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile. Par conséquent il devra adresser copie d'une pièce d'identité afin d'établir la liste des exposants à transmettre au service réglementation de la Préfecture.

Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur sauf accompagné d'un adulte.

Les ventes d'armes, d'objets classés dangereux, d'animaux ou de nourriture sont interdites sur le site. La vente de boissons, friandises, pâtisseries ainsi que la restauration restent l'exclusivité de l'organisation. Celle-ci se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

Avant de quitter leurs emplacements, **les exposants devront laisser les lieux propres** (retrait des invendus et des détritrus).

Seuls les articles d'occasion seront mis en vente par les exposants.

IMPORTANT

Aucune réservation déjà réglée ne fera l'objet d'un remboursement (hors cas d'intempéries majeures) ou sauf cas d'annulation décidée par l'organisation.

La réservation sera validée et prise en compte à réception du règlement

L'organisation
